



**COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES**

## **AR-2023-04-06 – Arrêté du Président autorisant le maire de Brissac Loire Aubance à porter l'enquête publique relative à l'actualisation du zonage d'assainissement de la commune**

La Commune de Brissac Loire Aubance et la Communauté de Communes Loire Layon Aubance ont décidé de réaliser une enquête publique unique portant simultanément sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Brissac Loire Aubance, porté par la CCLLA et le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brissac Loire Aubance, porté par cette dernière, permettant d'abroger les cartes communales de Chemellier et Luigné.

Cette enquête se déroulera durant 32 jours consécutifs à compter du 30 mai 2023 à 9h00 et jusqu'au 30 juin inclus, à 17H. Elle sera réalisée par le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Nantes, Monsieur THERY Bernard.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2224-10 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la délibération de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance arrêtant le projet d'actualisation du zonage d'assainissement de la commune de Brissac Loire Aubance ;

VU l'arrêté municipal de la commune de Brissac Loire Aubance A2023-05-03-01 ;

VU les avis des personnes publiques associées et consultées ;

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête ;

CONSIDERANT l'intérêt de faire porter cette enquête par une seule entité publique pour simplifier et assurer une bonne gestion de cette enquête ;

Le Président de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance,

## ARRETE

Le maire de Brissac Loire Aubance, Madame Sylvie SOURISSEAU, est désigné pour ouvrir et organiser l'enquête publique relatif au projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Brissac Loire Aubance, dans les conditions évoquées dans l'arrêté municipal de Brissac susvisé.

Fait à St-Georges-sur-Loire, le 03/05/2023

Le Président de la Communauté de Communes  
Loire Layon Aubance,

MARC SCHMITTER

